

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 963

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Dans les deux semaines à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la revalorisation de l'allocation adulte handicapé au niveau d'un montant plancher strictement supérieur au dernier montant connu du seuil de pauvreté défini par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire la France insoumise - NUPES demande un rapport en vue de revaloriser l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) au niveau du seuil de pauvreté défini par l'Insee.

Le montant actuel de l'AAH est d'à peine 920 euros mensuels, soit nettement en dessous du seuil de pauvreté, à ce jour fixé à 1102 euros par mois pour une personne seule ! Pire : ces 920 euros

peuvent être abaissés en fonction des ressources du bénéficiaire. Ce projet de loi prévoit des miettes : une augmentation de 4% du montant de l'AAH et toujours pas de déconjugalisation !

Notre groupe rappelle qu'il n'a de cesse de réclamer, en plus de sa déconjugalisation, l'augmentation du montant mensuel de l'AAH !